Dehaene, âtre-gaz, âgé de 32 ans, demeurant rue de la Vigne 12, a, en l'index gauche pris entre le cylindre et le ventilateur d'un âtre-gaz.

A l'Hôtel-Dieu. — Julienne Jean, cette Blette de 14 ans, qui avait été déroulée par un Lambersac, marcel mille, rue de Tourcoing, est morte mercredi soir, vers 7 heures à l'Hôtel-Dieu, où elle était en traitement.

Erratum. — Dans notre numéro d'hier, une erreur de mise en page nous a fait présenter à nos lecteurs un exemplaire incomplet.

Dans nos colonnes nous avons mélangé l'histoire fréfatique d'une évasion avec celle de la découverte d'un homme, homme qui avait survivant quelques jours de coup de feu de la mine en page droite.

Voici les faits rétablis tels qu'ils auraient dû être imprimés :

Un prisonnier qui veut s'évader

Pris dans le judas. — Au secours ! — Il faut démolir la porte du violon. — Coincure de fer. — Sur l'enclume.

Hier, vers deux heures, une tentative d'évasion s'est produite dans l'un des violons du poste central, dans des conditions absolument grotesques pour le prisonnier.

Disons tout de suite que les portes des trois chambres de sûreté du poste central sont en bois massif. A leur centre s'ouvre un judas qui ferme, à l'occasion, une forte grille en fer.

Hier les grilles étaient ouvertes.

Vers 2 heures, un gardien enfermait dans la chambre de sûreté du milieu le jeune Vinchon Emile, 15 ans, apprêteur, demeurant à Roubaix rue de la Guillaumette, cours Dolaïtre, 5, lequel venait d'être arrêté rue de Tourcoing, au moment où, après avoir brisé une vitre à la devanture de l'épicerie, il tentait d'y dérober des marchandises.

A peine sous clef, que dans la tête du jeune Vinchon germèrent des idées d'évasion.

Voyant que le judas était sans grille, le prisonnier se dit que, tout, il passerait sans peine par cette ouverture, se réfléchissant pas qu'alors même qu'il eût pu y passer, il se serait encore trouvé enfermé dans une petite cour à l'abri de toute évasion.

Voulant à tout prix reconquérir sa liberté, Vinchon passa donc sa tête par le judas. Se blessant, il y passa les bras et une partie du tronc.

Trouvant que cela marchait tout seul, le jeune homme força et l'encadrement du guichet, après quoi il arriva jusqu'à son bassin.

A ce moment le prisonnier se trouvait presque en équilibre, le buste hors de la chambre de sûreté, le reste dans le violon. Mais il était là plus difficile à passer, c'était trop gros.

Toujours forçant, toujours se meurtrissant les chairs, Vinchon dans ses tentatives désespérées pour fuir, ne parvint qu'à engager étroitement son bassin dans le judas.

Bientôt le pauvre ne put plus avancer ni reculer. Il était pris comme dans un étau.

Une seule ressource restait au prisonnier désoncifi : celle d'appeler au secours pour qu'on vienne le tirer d'une situation lui causant d'intolérables douleurs tout en le rendant ridicule à ses propres yeux.

C'est ce qu'il fit de façon à être entendu de très loin.

A ses lamentables cris d'appel, la femme du concierge accourut aux chambres de sûreté et voyant Vinchon dans une situation qui prêtait à rire, donna l'alarme.

Aussitôt tous les agents du poste central accoururent, mais tous leurs savants efforts pour dégager Vinchon furent vains.

Le judas tenait bien sa proie. Pour dégager la victime, on songea alors à déboulonner les plaques de fer garantissant le judas tout en le consolidant.

Cette besogne fut faite, non sans peine, par les mécaniciens du corps des sapeurs-pompiers.

Enfin à 6 heures, Vinchon était retiré de sa situation scabreuse, mais non délivré encore, car il portait autour du torse une plaque de tôle, sorte de faux carcan lui donnant un air des plus pileux.

Il fallait scier l'indaire Vinchon et son carcan sur une enclume et, à coups de burin, couper la tôle qui l'asserrait comme une ceinture.

Enfin le jeune prisonnier fut délivré et tout penaud suivit les agents qui l'enfermèrent dans une autre chambre de sûreté en ayant bien soin d'en fermer la grille du judas.

***

Hier après-midi, Emile Vinchon a été remis en liberté, après avoir été l'objet d'un procès-verbal.

Découverte d'un fœtus. — Hier matin, vers 11 h., des ouvriers maçons qui étaient occupés au nettoyage de l'égoût dans la maison de M. Weil Henri, 105, rue de l'Alma, y ont découvert un fœtus de 4 à 5 mois, paraissant y avoir séjourné un certain temps.

De l'enquête ouverte par M. Lasché, commissaire de police du lieu arrondissement, il résulte que l'auteur de ces ouvrements serait une nommée Hortense Hippens, âgée de 18 ans, qui a été servante dans ladite maison et qui était enceinte avant son entrée à l'hôpital, le 18 mai dernier. Le fœtus a été remis à l'examen de M. Bôle, médecin légiste. La fille Hippens est toujours en traitement à l'Hôtel-Dieu.

Le fœtus a été découvert par les ouvriers maçons Dubois Louis, âgé de 35 ans, et Bernaux Henri, 47 ans.

La fille Hippens a fait des aveux complets.

Les cours des cotons. — Les cours des cotons suivent hier de 50 fr. 50 sur juin; 50 fr. 67 sur juillet et de 48 fr. sur novembre.

Le Syndicat des travailleurs français. — Le comité provisoire du Syndicat des Travailleurs Français, actuellement en formation chez M. Jules Filipe, Grande-Rue, 81, a déposé des règlements statuts à l'Hôtel-de-Ville. Aussitôt l'approbation préfectorale une réunion générale aura lieu.

La Roubaisienne. — Tous les membres de notre société municipale de gymnastique et réunissent dimanche prochain à 2 heures, au lieu ordinaire de réunion, rue Jeanne-d'Arc.

La Société compte sur la présence de tous les sociétaires anciens, adultes et pupilles.

Après que la Roubaisienne aura été photographiée en groupe, il sera fait le remise des médailles aux vétérans ayant 25 ans de présence à la Société.

Il sera procédé ensuite à un revue d'habillement à l'effet de vérifier tous des vareuses et des bottes.

Le comité rappelle aux gymnaste que le concours de tir à bien chaque dimanche matin jusqu'au 14 Juillet. Il a été fait récemment l'acquisition du nouveau drapeau. Remercions encore pour de nombreux règlements et qui permet aux tireurs de régler leur tir et d'obtenir des résultats surprenants de justesse.

La salle de douche vient d'être installée en local et les gymnastes pourront, après leurs exercices, profiter de cette amélioration hygiénique fort appréciable pendant les mois d'été.

La Roubaisienne a accepté l'invitation de la municipalité de Dunkerque et participera le 28 juin prochain à une grande fête de gymnastique organisée par les camarades dunkerquoisin.

Dans sa dernière réunion le Comité a entendu le rapport des délégués au concours de Boulogne-sur-Mer et a apprès avec satisfaction que sur la proposition du camarade Durant, notre président M. Lucien Mouvaux avait été élu vice-président de l'Association régionale des gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais.

Chronique colombophile. — La fédération colombophile du Nord organise, rappelons-nous, deux concours non concours sur Chantilly, pour le dimanche 9 juin, 100 francs de prix d'honneur plus un trophée, et la première série de deux pigeons non classés. Poule spéciale, 25 francs de prix. Mise en panier la veille jusqu'à 7 heures du soir, chez Louis Lecomte, estaminet du « Pigeon Rouge », 14, rue d'Alger. Ce concours a lieu pour Roubaix seul.

Savon Paris-Ménage
POUR LE LINGE ET POUR LES LAINES
Exiger rigoureusement **le titre.**

WATTRELOS

Un cheval emporté. — Jeudi matin, le cheval de M. Rose Edouard, marchand de beurre, boulevard de Paris à Roubaix, s'est subitement emporté carrière Dubreille. Après avoir renversé un jeune homme, le nommé Carnel, qui monté sur le trottoir de l'estaminet de l'Orphéon. Après avoir brisé une autre voiture, plus loin il accrocha un bec de gaz et, sous la violence du choc, se brisa un brancard, et le voiture se renversa. Rendu libre et de plus en plus furieux, l'animal courut rue Traversière et fut arrêté place du Moulin par deux courageux citoyens MM. Desoubrie, marchand de beurre, et L. Morin, marchand d'huile, à qui nous adressons de sincères félicitations.

Procès verbal. — M. Théophile Vandevelde, boucher à Halluin, a été l'objet d'un procès-verbal pour avoir circulé en France, en vélo, sans permis de circulation.

TOURCOING

Solidarité républicaine, 9e section, Epinette. — La Commission de la 9e section de la Solidarité Républicaine invite ses membres à ainsi que ceux des autres sections, à la Conférence qui aura lieu dimanche 9 juin à 6 heures du soir au siège, chez Henri Vermesch, rue du Flocon, à l'Epinette.

Accidents du travail. — M. Henri Cornard, 58 ans, cocher au service de la Coopérative brasserie l'Alliance Tourquennoise à Hellulin a été blessé à la main droite et à la jambe droite en voulant une pièce de vins chez un client de la rue Verte. Docteur Pierson d'Halluin, 43 jours.

— M. J.-B. Dupuis, 52 ans, tisseur chez Jules Desrousges, chef tisseur rue du Bois, est tombé en embaîtant de la laine et s'est fait une contusion à l'épaule gauche. Docteur Debonneto, 15 jours.

— M. Camille Vanderenne, 59 ans, manœuvre, au service de M. Augustin Mesquelier Blin, entrepreneur, quai de Cherbourg, travaillait à la maison Lebaillot, quai du Canal, lorsque qu'il fut une chute et se blessa à la jambe gauche. Docteur Vienne, 5 à 6 jour.

— M. *Ernest Bossinon*, 37 ans, *chauffonnier* chez Fraignac et fils, rue de Lille, a eu le pouce gauche écrasé entre le chariot d'un tour et la pièce en œuvre. Docteur Bernard, quelques jours.

Accident. — Hier, vers 6 heures 1/4, un rémouleur, M. Augustin Knout, demeurant rue des Coulons, passait le pied gauche en dehors de la petite voiture lorsqu'en voulant se garer des tramways, il fit un faux-pas et se déboîta le genou. Le blessé a reçu les premiers soins de M. le docteur Julien et a ensuite été admis à l'Hôpital Civil.

Accident de roulage. — Hier, vers une heure, M. Pierre Gœthals, marchand de pétrole rue Deregnaucourt, au Blanc-Seau, sortait de la rue de l'Egalité, et venait de s'engager rue de Mouvaux, conduisant une bulladeuse chargée de bidons de pétrole. La bulladeuse fut accrochée par la voiture de M. Clovis Dupuis, boucher à Mouvaux et traînée sur une quinzaine de mètres. Un bidon a été brisé et son contenu perdu. Là s'est borné l'accident.

Voirie municipale. — *Application du nouveau règlement. — Sécurité publique.* — Les clôtures sont obligatoires en avant des bâtiments en construction ou en démolition. La largeur minimo de ces clôtures est de 0 m. 85.

Les barrages provisoires sont obligatoires en cas de réparations, ravalements, plombiers, des Dépôts. Dépositions sur demande.

Simple police. — *Un faux Monsieur de Limoges.* — A l'ouverture de l'audience de simple police tenue hier sous la présidence de M. Brouquet, juge de paix de l'arrondt Sud, assistère public, M. Vilain, commissaire central, a été remis au jugement dans la nouvelle affaire de contraventions aux lois du travail à la charge MM. Frère et J.-B. Lefebvre, tisseurs à Linselles, tamseur de la Vignette.

Nos lecteurs connaissent les faits. Après avoir bénéficié de l'amnistie pour 1899 contraventions, MM. Lefebvre se prétendaient dans leur péché coutumier qui est de faire travailler leurs ouvriers et ouvrières bien au delà des limites fixées par la loi du 2 novembre 1892, modifiée par celle du 9 mars 1900.

Ils ont même inventé un petit truc qui nous a été révélé à l'audience par M. l'inspecteur du travail, celui dont les rapports nous ont donné plusieurs fois dans la journée à l'horloge des ateliers, coupe de pouvoir s'exécutant en sens inverse, ainsi qu'il s'agisse de la rentrée ou de la sortie.

Un beau soir plusieurs inspecteurs reunis, déjouèrent la surveillance établie aux abords de l'usine pour signaler la venue de l'inspecteur et l'on trouva la fabrique en pleine activité. Il était à ce moment 7 heures 10, heure légale ; l'horloge du clocher de Linselles indiquait 6 heures 1/4, mais l'horloge de la filature marquait elle 6 heures 45.

Or le journée devait légalement, suivant l'horaire affiché par MM. Hennion eux-mêmes à l'intention des ouvriers, être terminée à 6 h. 1/2.

S'ils n'avaient été surpris dans les conditions indiquées plus haut, on ne sait jusqu'à quelle heure les ouvriers auraient été retenus.

Nous avons indiqué le but de poursuite que soutient devant le tribunal M. Fauchille. En très mauvaise posture pour présenter la défense de ces clients récidivistes, il avance qu'aucune loi, aucun règlement n'obligeait les industriels à se servir de l'heure légale qu'ils sont libres d'adopter l'heure qui leur plaît. M. le juge de paix et l'organe du ministère public relevèrent cette singulière argumentation.

Comment veut-on qu'il soit possible d'arriver à un contrôle si les ouvriers et ouvrières ignorent que les pendules soient autorisés à fixer l'heure à leur gré.

Dans un jugement fortement motivé M. le juge de paix a condamné MM. Hennion solidairement à 500 amendes de 5 fr. chacune.

Il est possible, c'est du moins ce qu'on nous dit, que MM. Hennion feront appel. A notre avis ce jugement est sévère, mais il s'agissait purement et simplement car ils n'ont apporté en première instance rien de nature à infirmer le procès-verbal de M. l'inspecteur du travail.

***

A la même audience ont été condamnés pour infraction à la loi du 2 novembre M. Debucquoy Hennion, fabricant de bonneterie, rue de l'Amiral-Courbet à 4 amendes de 5 fr. et M. Campion-Delplace, teinturier, rue de la Gare à 2 amendes de 5 fr.

Le reste des affaires au nombre de 64 présentait rien pas d'intérêt. L'audience a été levée à 11 h. 1/2.

Les contraventions. — Des contraventions ont été établies à charge de : Léonie L..., 45 ans, ménagère, et Marie V..., 40 ans, ménagère, rue des Girondins, pour crages injurieux et violences réciproques.

Anna D..., cabaretière rue Arago pour avoir tenu un cabaret ouvert illégalement et avoir occupé une servante sans certificat.

Clémence T..., servante, pour s'être fait occuper sans certificat ; contre une Bande de garçons de 13 à 15 ans, rue des Cinq Voies et de la Tossée, pour passage sur un terrain ensemencé ; enfin contre 6 propriétaires de chiens dont les animaux avaient sur la voie publique.

Port d'arme prohibée et ivresse. — Le comme Louis S..., 28 ans, rue Amiral-Courbet et 64 ans, rue de Lille a arrestation pour ivresse et port d'arme prohibée.

Extradés. — Le gendarmerie de Tourcoing a remis entre les mains des autorités belges les nommés : Jean Maxure, 27 ans, cocher place Saint-Gilles-Bruxelles, prévenu par le parquet de Bruxelles pour abus de confiance ; Louis Vandenacker, 29 ans, sans profession, né à Delf (Hollande) poursuivi par le parquet de Liège pour complicité d'escroquerie.

Expulsés. — Un convoi de 16 expulsés dont 2 femmes a été dirigé hier sur la frontière belge par la gendarmerie de Tourcoing.

La plupart des individus composant ce convoi ont subi des condamnations en France ; 3 étaient sous le coup de mesure administrative.

Les arrivages aux Halles. — Il est arrivé hier aux Halles : marée 450 k. ; pommes de terre 500 k. ; carottes 200 k. ; cerises 275 k. ; asperges 25 bottes ; échalotes 25 bottes ; asperges, 25 bottes ; artichauts 800 ; choux verts 1.150 ; pois verts 350 k. ; fromage 85 k.

MOUVAUX

Réunion du Conseil Municipal

Le Conseil municipal de Mouvaux s'est réuni jeudi soir à 5 h. 30 sous la présidence de M. V. Vincent, maire, pour la continuation de la session de mai.

18 conseillers sont présents, M. Dekyver est élu secrétaire de la séance.

M. le Maire donne communication d'une lettre de son collègue de Tourcoing demandant au Conseil de donner un avis favorable au plan d'alignement de la rue de Raisieux pour la partie de cette rue qui est mitoyenne aux deux villes. Le Conseil donne un avis favorable.

Lecture est ensuite donnée d'une lettre de M. Bayart, agent-voyer, demandant au Conseil d'offrir un local pour le bureau de l'agent-voyer de la commune. Sur la proposition de M. le maire, cette question est renvoyée à la commission compétente.

Assistance scolaire. — M. Vincent fit une lecture du rapport de la Commission d'assistance aux sociétés de secours aux élèves, et de Mme Dubrulle, directrice d'école ; elle donne remercient le Conseil de la subvention accordée à l'Association.

Compte de gestion de la fabrique de l'église. — M. Vincent donne lecture du compte et du budget de la fabrique pour l'année 1900.

Recettes	5.471 fr. 25
Dépenses	5.466 fr. 75
Excédent de recettes	5 fr. 50

Budget primitif de la fabrique pour 1902.

Recettes	5.806 fr. 50
Dépenses	5.806 fr. 50
Excédent de recettes	5 fr. 50

Cantines scolaires. — M. Vincent propose au Conseil de voter une somme de 3.000 fr. pour l'installation des cantines scolaires.

Je demande, dit-il, que ma proposition soit renvoyée à la commission. (Adopté).

M. Dessuyre. — Je propose d'acheter deux bancgnoires pour les indigents du bureau de bienfaisance. (Renvoyé à la commission).

M. Dekyver. — Je voudrais que la commune fasse l'acquisition de tronca, car beaucoup de personnes hésitent à mettre dans des bourses. Renvoyé à la Commission.

Soution de familles. — M. Decottignies demande à M. le Maire de bien vouloir présenter une demande de soution de famille formulée par la jeunes Hinton, de la rue Besse. Cette question est ajournée à une session ultérieure.

Eaux potables. — M. Demeyère donne lecture du compte-rendu du Conseil municipal de Tourcoing concernant la demande des eaux potables. Il *félicite M. Delphin Demorier de la part qu'il a* prise à la discussion et demande au Conseil de lui voter des félicitations. Le Conseil se range à cet avis.

Après la séance, je voudrais demander à mes collègues d'émettre un vœu demandant à la ville de Tourcoing de placer deux fontaines d'eaux potables au quartier des Fabriques. Il appartient à la ville de Mouvaux abandonnerait son indemnité annuelle.

M. Vincent. — Nous accepterions volontiers l'offre.

M. Dessuyrages lit un vœu demandant qu'les gardes-champêtres soient désormais empêchés de percevoir les loyers, car, dit-il, cette perception porte préjudice à la bonne harmonie.

M. Vincent propose de renvoyer cette question à la commission.

M. Decottignies fait remarquer que cette proposition est renvoyée pour la seconde fois à la commission.

M. Vincent insiste pour le renvoi.

M. Decottignies — Je demande le vote.

M. le Maire — Vous voulez que je renvoie toutes les questions aux commissions, il faut renvoyer celle-ci.

M. Decottignies. — Alors M. le maire vous êtes la maître des 23 conseillers.

M. Dekyver. — A quoi la commission voulez-vous renvoyer cette question ?

M. le maire. — A la commission militaire.

M. Dekyver, Carlier et Messchaert appuient le vote immédiat du vœu.

M. Becon. — Il y a un peu trop de tolérance ; ces moulins sont le lieu de rendez-vous pour les portières des voitures ferraient beaucoup mieux de soigner les récoltes.

M. Decottignies. — Je n'aime pas trop ne mettre dans les jambes de la police, car je sais en que c'est *(on rit). J'ai si goûté au 16 mai de la police.*

M. le maire. — Vous savez tous, messieurs qu'un garde ne peut vivre avec un traitement de 1.100 fr.

M. Decottignies. — C'est vrai que ce n'est pas beaucoup, mais il arrive quelquefois qu'avec 1100 francs on trouve moyen de devenir propriétaire.

M. Vincent. — Je prie de votre avis pour la rupression de la perception.

La première partie du vœu mise aux voix est voté à l'unanimité.

M. Carlier. — Dans 8 jours nous pouvons voter une augmentation si cela nous fait plaisir.

M. Decottignies. — Si vous voulez bien nous, monsieur le maire, qu'une démarche soit tentée auprès de la commission de l'hôtel-de-ville pour que l'on puisse obtenir des cartes de circulation gratuite.

M. le Maire. — Formuler votre vœu et nous le transmettrons.

M. Decottignies. — Si vous voulez, Monsieur le Maire, nous obtiendrons des cartes, *D'ailleurs vous en* avez obtenu deux supplémentaires pour les ouvriers Masschaert et Demeyère. Pourquoi n'en aurions nous pas, nous ?

M. Becon. — Je m'étonne qu'on ait distribué des cartes aux gardes qui ne sont pas assermentés et qu'ils ne peuvent pas verbaliser. M. Miller en a-t-il un une ? A quoi peut-elle lui servir ?

M. Miller. — Il me semble M. Becon que si un conseiller méritait une carte de circulation, il en effet je n'hésite jamais à me déranger quand il le faut.

M. Vincent. — Soyez persuadés, messieurs, que je ferais tout ce qui dépendra de moi pour vous faire obtenir des cartes.

Vitesse des automobiles. — M. Miller propose au conseil de voter un vœu reglementant la vitesse des automobiles.

Vœu de M. Miller. — Le Conseil Municipal à l'honneur de prier Monsieur le Préfet de vouloir bien intervenir de toute son influence auprès des Pouvoirs Publics pour obtenir la réglementation de vitesse des automobiles sur route.

Le Conseil émet un vœu que vient de s'effectuer à une vitesse de 90 kilomètres à l'heure, marche plus rapide que tous les expréts, donne une idée de ce qui pourra se passer sous peu sur nos routes et rues. La sécurité du public est déjà sérieusement engagée et il est à souhaiter de voir dès aujourd'hui les autorités vite prendre ses dispositions. Le Conseil sollicite un nouvel arrêté pour la commune de Mouvaux.

M. Dekyver. — J'avais demandé à M. le Maire de connaître ce que peut bien rapporter à la commune le droit de place.

M. Vincent. — *Pour cette année le droit perçu* aux deux ducasses a été de 42 fr.

Un conseiller. — Ne pourrait-on pas mettre à la veille de la ducasse, le droit de place en adjudication ?

M. le Maire. — C'est ce qu'il y a mieux à faire. La question est renvoyée à la commission. L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 9 heures.

Pour l'Œuvre de l'Hospice. — Une personne charitable a fait don d'une somme de 20 fr. pour l'œuvre de l'Hospice.

LILLE

Pièce montée des Sauveteurs du Nord. — C'est dimanche 9 juin que la Société des Sauveteurs du Nord tiendra son dîner annuelle, sous la présidence de M. Paul Quittignon, conseiller général à la Cour de Cassation. Ce sera pour de fête pour la vieille capitale flamande, car notre vaillante population lilloise tient toujours en haute estime de cœur un accueil empressé et ne lui ménage pas son sympathiques encouragements.

Nous avons, d'ailleurs, cette année, la bonne fortune de posséder, parmi une légion de braves venus de toute la région du Nord et de la Belgique, de posséder disions-nous, les braves cantinières de Dunkerquois Arres, Jaunebeys et Lewinck que le Gouvernement vient tout récemment d'élever au grade de Chevalier de la Légion d'Honneur et recevront de la Société des Sauveteurs du Nord, la plus haute récompense prévue par ses règlements.

Nous nous empressons de faire connaître à nos concitoyens le programme de la fête du 9 juin.

A partir de 10 heures du matin, réception à la *Gare de Lille.*

A 11 heures 1/4, vin d'honneur au siège central, 116, rue de l'Hôpital militaire.

A midi, messe en musique en l'Eglise St-Maurice, avec le bienveillant concours du Cercle Musical « Le Glob de Vingt », qui sous l'habile direction de M. Quesnoy exécutera les morceaux suivants :

1° Marche aux Flambeaux, n° 5, Meyerbeer, 2° Les Erynnies, Massenet ; 3° Fantaisie sur Lohengrin, Wagner.

A 1 heure 1/2, Banquet par souscription dans les salons de l'Hôtel Bellevue, 210, rue Nationale.

A 5 heures 1/2, Concert-vermouth pour la distribution des récompenses, dans la grande salle des fêtes, 116, rue de l'Hôpital Militaire, avec le concours de la fanfare « L'Arsenic de Lesq », directeur : M. Bacqueville.

Société Régionale d'Horticulture du Nord de la France. — Dimanche après-midi, 9 courant, les membres de la Société iront dans les Lillois à chercher à la campagne les agréments du plein air et de la fraîcheur, la salle du premier étage du Café-Restaurant de la Gare du Nord, 15, Société régionale d'horticulture y tenait sa 240e Assemblée générale. Après lecture des procès-verbaux et d'une importante de nouvelles adhésions, M. Lefebvre, président de la Séance, rappelle à l'auditoire que la conférencier, M. Dubois, n'est pas un nouveau dans la Société. Les deux excellentes causeries qu'il a données l'an dernier au Palais-Rameau ont laissé dans tous les sociétaires qui ont eu le plaisir d'y assister le meilleur souvenir ; il est certain d'avance que le sujet : « Les Orchidées indigènes du Nord et leur culture » intéressera au plus haut le tiroirera les assistants et les engagera à cultiver ces curieuses et charmantes plantes.

Admirablement servi par un organe sympathique une faculté d'élocution remarquable et surtout un sentiment fin et délicat, M. Dubois présentait tout d'une heure, ses auditeurs charmés et absolument conquis, de la famille relativement assez nombreuse des orchidées indigènes de la France. Il en avait apporté une quarantaine de spécimens, tous originaires des environs d'Amiens, de cette jolie ville de la Somme si riche en espèces botaniques. Ces fleurs délicates et gracieuses qui rappelaient au petit lieu : notamment les conscrits trophées sont d'une simplicité et d'une facilité de culture réellement remarquables. La Conférencier traite avec un succès sans égal la délicate question de la fécondation naturelle et croisée des orchidées par les insectes. Il rappelle les recherches et les travaux de l'immortel naturaliste anglais Charles Darwin, célèbre surtout par ses remarquables ingénies sur la transformation et l'évolution des Mammifères. Il développe le sujet de la manière la plus adroite et la plus savante en même temps, apprenant et prouvant à ses auditeurs que certaines espèces d'orchidées ne se multiplient que dans les endroits fréquentés par certaines espèces d'insectes, la disparition de l'un entraînant la disparition de l'autre, la présence de l'insecte étant absolument indispensable à la reproduction de la plante.

Ces développements et ces faits d'enseignements, des plus pratiques intéressent excessivement les auditeurs qui ne ménagent pas à M. Dubois leurs chaleureux applaudissements.

M. Lebrun remercie vivement l'aimable et sympathique conférencier de la leçon pour le timide d'une très jolie tombola de plantes de choix qui vient à son tournoisant. M. Jérôme De Jonge, de Roubaix, fait des félicitations du Président et de l'Assemblée entière.

AU PALAIS

L'instruction de l'affaire Desmet frères et Lanselle, de Roubaix, vient d'être terminée par M. Delaïé. Les trois inculpés passeront en correctionnelle le 28 de ce mois pour faux, usage de faux et banqueroute.

Arrestations. — La sûreté a arrêté la jeune fille dont nous annoncions hier la vol audacieux chez Mme Dumarcet, épicière, place Rihoulet à Comines. C'est une nommée Agnès Lemort, 22 ans, de la Prize, 28. Elle a été déférée au parquet.

TRIBUNAUX

Tribunal Correctionnel de Lille

Audience du 6 juin

Présidence de M. Martin, vice-président. — Assesseurs : MM. Dumilieu et Prudhomme, juges. — Ministère public : M. Le Huérou-Kérisel, substitut.

Excroqueries du vin. — Toutes les villes où les fortifications sont coupées par la ligne du chemin de fer, connaissent un assez de gamins qui s'ébattent sur les remparts, et s'exercent au tir en lançant des nodus de pierres qui s'abattent sur les trains. On sait que de temps en temps les individus cachés derrière ces cibles mouvantes sont blessés par les pierres elles-mêmes ou par des éclats de verre.

Ce jeu dangereux amène en correctionnelle Honoré Vanhersecke, âgé de 19 ans, 120, rue St-Jean, Roubaix ; Louis Vanassie, 12 ans, rue Bernard, cour Duquesnoy ; Auguste Kind, 9 ans, 165, rue des Longues Haies et Clodomir Verpeaux, 11 ans, rue Bernard, cour Farvacque. Après une sévère démonstration ils ont été remis à leurs parents qui paieront cependant les dommages.

Pour coups de couteau. — Théophile Hoens, 28 ans, demeurant à Lannoy, rueile de Douvers, est condamné à 1 mois de prison, et son adversaire Jules Durot, à 25 fr. d'amende avec sursis.

Pour deux de suite. — Pierre Dehaene, qui habitait à Lille, chez Mme Lachet, Quatre-vingt-douze, rue de Tournai, condamné à Douai, condamné à 6 mois et 25 fr. par défaut.

Pour outrage public à la pudeur. — Pour avoir outragé publiquement la pudeur, Jules Dehaene, ouvrier, remis à leurs parents ; Benoit Hedebaut, abus de confiance, 1 an, 25 fr. — Charles Nevejans, de Tourcoing, 3 mois ; Apollinaire Bouvert, de Lille, rebelotin, outrages, irrvence, 8 j., sursis, 5 fr. — Henri Ratembach, id., 2 mois, 5 fr. — Victor Calbert, de Roubaix, outrage à la pudeur, 3 mois, sursis, 16 fr. — Edouard Ahagre, marchand de lait, 50 francs.

APÉRITIF D'ÉTÉ
Pris avec de l'eau, l'excellent VIN de
BANYULS TRILLES
soigneusement préparé avec du VIEUX VIN de BANYULS et le meilleur QUINQUINA constituent le plus hygiénique et le plus agréable des désaltérants tout en stimulant l'appétit et en fortifiant le système.
C'est d'ailleurs le seul apéritif qui soit unanimement recommandé par le corps médical.
Demandez les Cafés et les boues Estaminets.
Exiger l'étiquette sur la bouteille

RENSEIGNEMENTS INDUSTRIELS
agricoles et commerciaux
MARCHE DE PARIS
(Par dépêche du 4 juin).
Farines de consommation. — Les cours varient peu ; la boulangerie n'achète qu'au fur et à mesure de ses besoins.
La marque de Corbeil est à 29 fr. les 160 k. net (53.96 les 157 kil. nets).
Farine fleur. — Hier, à New-York, le froment a fléchi de 1 c. 1/4 le boisseau, et à Chicago, de 2 à 3 centimes par 100 kilos.
Sur place, les transactions ne présentent que très peu d'activité. La demande est très-calme, mais d'un autre côté, les offres sont assez régulières. La marque de Corbeil est toujours maintenue à 53 fr. 25 centimes. Le ministère de l'Agriculture a publié ce matin son évaluation des récoltes en terre, au 31 mai, d'après les rapports des Agriculteurs d'agriculture. Il résulte de ces rapports que la situation était beaucoup moins bonne au 10 mai, qu'au mois de février dernier, mais qu'elle était cependant meilleure que l'année dernière à pareille époque. Il ne faut pas oublier non plus que l'état des récoltes n'est ministère depuis trois semaines, dans bien des endroits, grâce aux pluies d'orages et au temps chaud. (Décrol. 34,000 qx c. 34,250 bl-r).
Blé. — Les acheteurs sont peu empressés, par suite de la publication du rapport officiel sur les récoltes en terre et, en raison de la persistance du beau temps, mais les offres sont assez régulières. La tendance est faible, et les cours fléchissent de 5 à 20 centimes. Cire, 18,000 qx c. 17,500 hlr.
Colzs. — La demande est assez active. Les marchés sont fermes et les prix enregistrent une hausse de 25 à 50 centimes. Stock à ce jour : 7.300 qx, contre 7,350, la veille.
Lin. — Les affaires sont un peu plus actives. La tendance est calme, mais les cours s'incrivent sensiblement notable sur la veille. Stock à ce jour : 4,050 qx, contre 4,100.
Alcools. — *Les affaires sont assez actives.* Les offres sont nerveuses et les cours s'inscrivent en hausse sur la veille. Le stock a diminué de 95 pipes.
Sucres bruts. — Le marché est soutenu par suite de quelques achats de Hollandais, mais les avis ou peu plus favorables de l'étranger. Après deux heures, les affres sont assez régulières, mais les achats sont moins nombreux. La tendance est calme. Le cire, à diminué de 1500 sacs.
Sucres raffinés — Les transactions sont — Les affaires sont toujours sans activité en raffinerie ; les cours ne varient pas. Nous cotons les pains de 1 kil. 1 fr. 101 50 les 100 kilos, en disponible, par wagon complet et suivant marques.
Cours pour l'exportation franco sur wagon ou sur bateau, les 100 kilos, 33.50 à 34.50.

MALADIES de l'ESTOMAC. — Poudre digestive du Docteur Merlier, Pharmacien de 1re classe, 148, rue de Lannoy, Roubaix.

VILLE DE TOURCOING
PLACE DE LA RÉPUBLIQUE
Grand et Célèbre Théâtre Mécanique
MORIEUX de Paris
Pour 9 jours seulement (du 6 juin au 17 juin)
Tous les soirs, à 8 h. 1/2 ; Dimanche matinée à 3 h. 1/2
Jeudi et Dimanche : Matinée à 3 h. 1/2
— NOUVEAU —
Exposition de Paris 1900 — Guerre au Transvaal

LES VARICES
L'Elixir de Virginie guérit les Varices, quand elles sont récentes ; il les atténue et les rend inoffensives quand elles sont invétérées. Il supprime la faiblesse des jambes, la pesanteur, l'engourdissement, les douleurs, les enflures, il prévient les ulcères varqueux ou les guérit, et empêche leurs éréotiques fréquentes. Traitement inoffensif et peu coûteux. La bouteille, 4 fr. 50 franco. Paris, 2, rue de la Tonnellerie. Envoi gratuit de la brochure explicative.
Docteur Merlier, 148, rue de Lannoy.
Consultations gratuites tous les jours, de 2 heures à 5 heures.

IMPRIMERIE DU PROGRÈS DU NORD, RUE NATIONALE, 84, LILLE
Le gérant : A. LECLERCQ.

BOURSES et MARCHÉS — SPECTACLES et CONCERTS — RENSEIGNEMENTS DIVERS

KERMESSES

Arrondissement de Lille. — 9 juin : Esquermes, Roncemps, Fâches, Frelinghien, Templemars.
16 juin : Lille (fête communale, Sacré-Cœur (Lille) Ennetières, Haubourdin, Wavrin.
23 juin : St-Etienne (Lille), Bondues, Santes-les-Wagnes, Lambersart, Gondecourt, Lens, Mons-en-Pévèle, Templeuve.
30 juin : Mouline-Lille, Mons-en-Baroeul, Marquette, Ittre, Linselles, Lomme.
Arrond. d'Avesnes. — 9 juin : Assevent, Berseliers, Douriers, Ferrière-la-Petite, Gussignies, Leptinghem, Louvignies-Bavay, Maubeuge-Louvignies, Maucourt-Sous-Wasset, Preux-au-Bois, Prisches, Wargnies-le-Grand.

PETITE CORRESPONDANCE

Un Armurier payant. Adresser une demande au secrétaire de la Boutique, à Paris.

Le Fabricant.

Etat Civil de Roubaix

Du 5 juin

Naissance : Laurent Desrack, rue du Moulin — Oscar Verspeet, rue Dupuis — Henri Gendon, rue Gambetta — Marie Gaillard, rue d'Alger 129 — Albert Bleuzenne, rue de Tilleul 201.

Décès : Emile Déscaut, 60 ans, rue Chaney 47 — Julienne Jean, 14 ans, rue Blanchemaille — Mme Tourcoing, 68 ans, id. — Paul Bonnet, 23 ans, rue d'Alger 39 — Jules Dupont, 49 ans, rue de Cambrai 30 — J.-B. Cuvelier, 68 ans, rue Lefebvre.

Etat-Civil de Tourcoing

Du 6 juin

Naissance : Delplanque Norbert, rue de l'Alma 68.

Décès : Baghin Ernest, rue de Brun-Pain 207.

Mariages : Reitz : Jules Vinera, 27 ans, directeur de tissage et Zélia Capelle, 25 ans, s. prof. — Henri Mattelé, 29 ans, dessinateur et Célina Desplanque, 21 ans, s. prof.

Etat-Civil de Croix

Du 6 juin

Naissances. — Néant.

Décès : *Du 5 juin.* — *Du 6 juin.* — Mme Tonis 48 — Decottignies Charles, 51 ans, rue Kléber 17.

MARCHÉ A TERME
de Roubaix-Tourcoing

du 6 Juin 1901

COTE OFFICIELLE DES PEIGNÉS
(Cours établis sur la moyenne des prix vendus)
Type unique

MOIS	COTE précédente	COTE du 4 Juin	Hausse	Baisse	Tourcoing
1901 Juin	4.30	4.30